

ECG 12 Date du démarrage de la mise en place de la révision globale
Provenance : Exécutif du Conseil général

L'Exécutif du Conseil général propose :

Que le 42^e Congrès général convoqué le 30 septembre 2017 fixe au 1^{er} janvier 2019 le démarrage de la mise en place de la révision globale pour ce qui concerne toutes les modifications par les renvois approuvés, sous réserve de leur adoption par le 43^e Conseil général, et en tenant compte qu'il pourra y avoir des étapes transitoires avant ou après cette date.

Contexte :

Cette proposition repose sur la recommandation du Comité de gouvernance et de planification, après avoir reçu les conseils de la direction du personnel et du Comité directeur sur la planification de scénarios, que la transition vers de nouveaux processus au sein de l'Église Unie peut se faire plus efficacement s'il y a un certain intervalle de temps, mais pas trop long, entre le parachèvement des décisions qui entraîneront des changements et le moment où ceux-ci entreront en vigueur.

Il y aura beaucoup de planification à faire au sein de l'Église au cours des prochains mois avant le 43^e Congrès général de manière à ce que la préparation soit « presque prête » en juillet 2018. Ce faisant, certaines des dispositions finales ne peuvent être mises en place tant que l'approbation de ces modifications ne sera pas définitive.